

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00128 Numéro SIREN : 488 858 986 Nom ou dénomination : A M C H

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2019 sous le numéro de dépôt 281

Désignation de l'entreprise	AMCH		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	4, Rue Defresne Bast	95100	ARGENTEUIL
SIRET	4 8 8 8 5 8 9 8 6 0 0 0 1 8		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012
		Autres *	014		016
	Immobilisations corporelles *		028	2 000	030 2 000
	Immobilisations financières * (1)		040	590	042 590
	Total I (5)		044	2 590	048 2 000 590
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	27 664	070 1 275 26 389
		Autres * (3)	072	71 494	074 71 494
		Valeurs mobilières de placement	080		082
		Disponibilités	084	9 086	086 9 086
		Charges constatées d'avance *	092		094
			096		098 1 275 106 969
	Total général (I + II)		110		112 3 275 107 559
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		800
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132 25 831
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		40 361
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		74 992
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées		156		7 843
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		8 296
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172 16 428
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		32 567
Total général (I + II + III)				180	107 559
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **AMCB**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières		590	590
Total I			590	590
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	26 389	43 130
		Autres	71 494	48 192
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		9 086	5 122
	Charges constatées d'avance			
	Total II		106 969	96 444
Total général (I + II)			107 559	97 034
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		800	800
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		25 831	25 361
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice		40 361	35 470
	Provisions réglementées			
	Total I		74 992	69 631
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		7 843	3 714
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		8 296	15 089
	Autres dettes		16 428	8 600
	Produits constatés d'avance			
	Total III		32 567	27 403
Total général (I + II + III)			107 559	97 034

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL AMCH**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3, 1, 1, 2, 2, 0, 1, 7
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	
		Services *				217		218	91 803
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	2 315
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	94 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	1 993
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	41 474
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	897		244	901
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	
	Dotations aux provisions							256	
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	44 368
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	49 750
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	77	
Produits exceptionnels (IV)							290	538	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	1 036	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	8 813	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	40 361
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	40 361	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	8 813			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			350		
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 49 174	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 49 174	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **AMCB**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	91 803	92 385
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	2 315	4 803
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	94 118	97 188
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	1 993	1 938
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	41 474	48 818
	Impôts, taxes et versements assimilés	901	2 859
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	44 368	53 615

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		49 750	43 573
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		25
	Produits exceptionnels (IV)	538	56
	Charges financières (V)	77	612
	Charges exceptionnelles (VI)	1 036	321
	Impôts sur les bénéfices (VII)	8 813	7 252
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		40 361	35 470

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

ANNEXE

Modes et méthodes d'évaluation

Hypothèse de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux en francs courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée à partir des prix d'achats originels, en tenant compte des frais de transport, sans inclusion des charges financières et de dépréciation directes.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Consolidation

La société ne rentre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

Immobilisations incorporelles

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement, et il a été décidé de ne pas procéder à la dépréciation du fonds commercial.

Coût de production des immobilisations

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise à elle-même.

Filiales et participations

Néant

Mouvement de l'actif immobilisé

Se reporter au tableau fiscal n° 2058-DN

Avances et crédits aux dirigeants

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Méthode de calcul des amortissements et provisions

Se reporter aux tableaux fiscaux 2055 et 2056

Coût de production des stocks

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock

Charges à répartir sur plusieurs exercices, charges constatées d'avance, produits à recevoir sur créances

Aucune charge différée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de frais d'acquisition d'immobilisations, ni frais d'émission d'emprunts.

Aucune charge comptabilisée d'avance n'a été enregistrée au cours de l'exercice

Amortissements des primes de remboursements d'emprunts

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt portant des primes de remboursement.

Capital social

Le capital social d'un montant de 8 000 € est divisé en 800 parts de 10 €.

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

- Emprunts et dettes financières	Néant
- Dettes fournisseurs	Néant

Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles, hypothèques, gages, nantissements donnés	Néant
--	-------

Emprunts et dettes financières diverses	Néant
---	-------

Echéances des créances et dettes

Se reporter au tableau fiscal 2057 n

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Centralisation des postes de bilan

- ACTIF

. Participations	Néant
. Créances rattachées à des participations	Néant
. Créances clients et comptes rattachés	27 663.91 €
. Autres créances	71 493.56 €

- PASSIF

. Emprunts et dettes assimilées	7 842.98 €
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 295.92 €
. Autres dettes	16 428.00 €
Produits constatés d'avance	Néant

- COMPTE DE RESULTAT

. Charges financières (intérêts)	77.20 €
. Produits financiers de participation	Néant
. Autres produits financiers	Néant

La société n'a pas contracté d'engagement de crédit-bail

Effectif

. Cadres	
. Agents de maîtrise et techniciens	
. Employés	Néant
. Ouvriers	

Engagements

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL** **AMCE**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 000	472		474		476	2 000				
Immobilisations financières		480	590	482		484		486	590				
TOTAL		490	2 590	492		494		496	2 590				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	2 000	522		524		526	2 000		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	2 000	572		574		576	2 000		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591		
TOTAL					596		585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSDésignation de l'entreprise : **AMCH**Néant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 275	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	1 275	684	1 275

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: AMCH										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017								Données en nombre de mois		1	2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	91 803			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106	91 803			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116	2 315			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144	2 315			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121	1 993			
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	23 027			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	18 447			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152	43 467			
IV- Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	50 651	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).								117	50 651			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022					Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence				024		/		/		160		/
Date de cessation						/		/				
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs												
Effectif moyen du personnel * :								376				
dont apprentis								657				
dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.												
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.												

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

SIREN 4 | 8 | 8 | 8 | 5 | 8 | 9 | 8 | 6

Dénomination de l'entreprise AMCH

Adresse (voie) 4, Rue Defresne Bast

Code postal 95100

Ville ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ME Nom patronymique MALON Prénom(s) Marie-Christine

Nom marital HENNAUT % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 29/04/1949 N° Département 74 Commune Annecy Pays FR

Adresse : N° 10 Voie Rue Jean Moulin

Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FR

Titre (2) MR Nom patronymique HENNAUT Prénom(s) Alain

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 10/10/1949 N° Département 75 Commune Paris Pays FR

Adresse : N° 10 Voie Rue Jean Moulin

Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN

4 8 8 8 5 8 9 8 6

Dénomination de l'entreprise

AMCE

Adresse (voie)

4, Rue Defresne Bast

Code postal

95100

Ville

ARGENTEUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Le vingt-six juin deux mil dix-huit
à dix neuf heures

Les associés de la Société AMCH, société à responsabilité limitée au capital de huit mille euros (8.000 euros) divisé en HUIT CENTS (800) parts de DIX EUROS (10€) chacune, dont le siège social est 4, Rue Defresne Bast 95100 - ARGENTEUIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro B 488 858 986 se sont réunis audit siège, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée Par Madame Marie-Christine HENNAUT
Le président constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

Madame Marie-Christine HENNAUT	Propriétaire de 400 parts
Monsieur Alain HENNAUT	Propriétaire de 400 parts

Total des parts présentes ou représentées : 800 parts sur les 800 parts composant le capital social.

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Les Associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- Les statuts
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La Présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés, quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2017 et des conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
 - Pouvoir
 - Questions diverses.

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Diverses observations sont présentées et différentes informations et précisions sont apportées par la gérance.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

RESOLUTIONS

RCS PONTOISE
SIRET 488 858 986 00018 APE 748F

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2010 et examiné les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, faisant apparaître un bénéfice de 37 937.40 €, déclare les approuver.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé à Madame Marie-Christine HENNAUT, gérante de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 40 361.47 € comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Distribution aux associés de la somme de | 30 000.00 € |
| - Affectation aux autres réserves | 10 361.47 € |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, approuve les termes du rapport ainsi que les conventions et opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes habilitées à prendre part au vote étant observé que chaque intéressé s'est abstenu de voter pour le paragraphe le concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent Procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents.

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de ma gestion durant l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus ou fixés par les textes en vigueur.

1 - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Le chiffre d'affaires est de 91 803.06 € chiffre en légère diminution de 0.63 % par rapport à l'exercice précédent.

- l'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à	44 367.74 €
- Les « Achats et charges externes » se sont élevés à	41 473.83 €
- Les « Impôts, taxes et versements assimilés » se sont élevés à	901.18 €
- le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de	49 749.83 €
Compte tenue de la perte exceptionnelle de	498.16 €
De la perte financière de	77.20 €
et de l'impôt société de	8 813.00 €

Le résultat net comptable dégage un bénéfice de 40 361.47 €

En conclusion, l'exercice social clos le 31 Décembre 2017 se solde par :

- un résultat d'exploitation de	49 749.83 €
- et un bénéfice comptable de	40 361.47 €

Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour vous fournir, après la lecture du présent rapport, toutes informations, explications et précisions utiles qui vous seront nécessaires pour la compréhension des comptes qui viennent de vous être présentés.

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Je vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de 40 361.47 €

- | | |
|--|-------------|
| - Distribution aux associés de la somme de | 35 000.00 € |
| - Affectation aux autres réserves | 5 361.47 € |

3 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour répondre aux prescriptions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, il est précisé que c'est la troisième distribution de dividendes.

4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité se maintiendra pour l'exercice 2018

5 - PARTICIPATIONS - PRISES DE CONTROLE

Aucune prise de participation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

6 - IDENTITE DES PERSONNES DETENANT LES PLUS DU DIXIEME, DU TIERS, DE LA MOITIE OU DES DEUX TIERS DU CAPITAL SOCIAL.

Chacun des associés détient plus de 10% du capital

7 - CONVENTIONS ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1996

Aucune nouvelle convention soumise aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

8 - RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Se reporter à l'annexe ci-jointe.

Les résolutions qui seront soumises, à l'issue de la discussion, au vote de l'assemblée générale correspondent aux décisions, propositions et vœux de votre gérant.

Je souhaite vivement que ces résolutions soient adoptées et que l'assemblée générale donne en conséquence quitus entier et sans réserve à son gérant pour sa gestion durant l'exercice écoulé.